

# COMMENT PRATIQUER LES AVENANTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Maîtriser la modification d'un marché par l'avenant

2 JOURS, 14 HEURES

MARCHÉS  
PUBLICS

CODE : MMP76

## Objectifs de la formation

Maîtriser l'essentiel des nouvelles règles de passation des avenants

Anticiper les conséquences de la modification par avenant d'un marché public

## Parmi nos formateurs

- **SERMOT Thomas**  
Avocat,  
CABINET SERMOT AVOCAT
- **RIQUIER Alexandre**  
Avocat Associé,  
CABINET PUBLICA-AVOCATS
- **PATURAT Arnaud**  
Avocat,
- **TORT Mathieu**  
Formateur marchés publics,

## Public concernés

- Acheteur public ; Directeur affaires juridique ; Juriste; Toute personne au amenée à rédiger, passer et exécuter des marchés publics

## Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Promo d'été -10% : Communes <20.000 hab. - Sessions en virtuel : 1 075,50 €HT
- Promo d'été -10% : Communes <20.000 hab. - Sessions Paris : 1 170,00 €HT
- Promo d'été -10% : Communes >20.000 hab. - Sessions en virtuel : 1 345,50 €HT
- Promo d'été -10% : Communes >20.000 hab. - Sessions Paris : 1 440,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 1 195,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 1 300,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 1 495,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 1 600,00 €HT

## JOUR 1

### Accueil des participants

---

#### Maîtriser le cadre réglementaire de l'avenant

- Objectif et cadre juridique
  - Définir l'avenant
  - Connaître les conditions de recours à l'avenant
  - Intégrer la limite juridique de mise en œuvre : notion de bouleversement de l'économie du marché
  - Cerner la notion de sujétions techniques imprévues
- 

#### Mesurer les impacts de l'ordonnance du 23 juillet 2015

- Panorama de la jurisprudence avant la réforme
  - Maîtriser les nouveautés issues de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 : modalités d'application et analyses
  - Analyser les profondes modifications du recours aux avenants, article 65 de l'ordonnance et 134 du projet de décret
- 

#### Identifier les divers types d'avenants

- Décrypter les diverses formes d'avenants
  - Les avenants techniques : nature, et modalités pratiques de mise en œuvre
  - Les avenants financiers : modification de la masse initiale des travaux et fixation du forfait de rémunération d'un prestataire
- 

#### CAS PRATIQUE Rédaction d'un avenant, exemple de la fixation du forfait définitif de rémunération d'un prestataire

#### Fin de journée

---

## JOUR 2

### Accueil des participants

---

#### Savoir pratiquer les dispositions financières de l'avenant : une application désormais strictement encadrée

- Pratiques avant la réforme
  - Assimiler les seuils financiers imposés par la nouvelle réglementation
  - Connaître les conditions de régularité pour les Marchés Publics de Travaux
  - Identifier les conséquences pratiques pour les marchés de services et Fournitures
- 

#### EXERCICE Appréciation du seuil d'augmentation d'un marché initial de travaux par avenant

#### Mesurer les impacts de la nouvelle réglementation sur la modification des marchés

- Modifier un contrat en cours d'exécution : Distinction entre Marchés complémentaires et avenants
  - Quels sont les enjeux et critiques posés par ces nouvelles dispositions
-

# Faire le point sur la modification du régime de la sous traitance et ses impacts sur les avenants

- Restrictions imposées par l'acheteur à un groupement.
- Etude du cas de refus de sous traitance de l'acheteur en cas de risques d'offre anormalement basse
- Restrictions et limites dans l'application de ces nouvelles modalités

## Connaître le formalisme juridique de passation de l'avenant

- Avis préalable de la Commission d'Appel d'Offre
- Appréciation du seuil de 5%
- Avenant et procédures adaptées

## Fin de journée

### Dates

Classe virtuelle Paris

13-14/11/2025 13-14/11/2025

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

#### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

#### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.